

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 30 juillet 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.

Du 15 juin 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense.

Du 15 juin 2009

NOR D E F H 0 9 1 4 0 8 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 24 décembre 2008 (JO n° 304 du 31 décembre 2008 , texte n° 154 ; signalé au BOC 9/2009. ; BOEM 350.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 146 du 26 juin 2009, texte n° 45 ; signalé au BOC 27/2009.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2008-1314 du 12 décembre 2008 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu le décret n° 2008-1315 du 12 décembre 2008 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 fixant le nombre d'emplois de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2008 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense,

Arrête :

Art. 1er. L'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de : « - chef du département achat-prestation à la direction du service de soutien de la flotte à Toulon ; » ,

Lire : « - adjoint au sous-directeur finances contrats à la direction du service de soutien de la flotte à Toulon ; » .

Le reste sans changement.

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 2009.

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint au sous-directeur de la gestion collective du personnel civil,

B. PUYBERTIER.